

Arrondissement : LE BLANC

Canton : ST-GAULTIER

Commune : RIVARENNES

Département : INDRE

Date d'envoi : 19 mars 2013

TITRE : Résultats 2012 et perspectives 2013 pour les élus de Rivarennnes

Réuni le 15 mars 2013, sous la présidence de Monsieur LAMAMY Jean Marie, le conseil municipal de Rivarennnes a pris les décisions suivantes :

Comptes administratifs 2012 :

➤ Budget principal

☞ Fonctionnement : Dépenses réalisées : 306 608.91

Recettes réalisées : 396 611.37

Excédent de fonctionnement : 90 0002.46

☞ Investissement : Dépenses réalisées : 283 592.76

Recettes réalisées : 277 761.38

Déficit d'investissement : 5 831.38

Ces résultats 2012 sont approuvés à l'unanimité ainsi que les résultats du compte de gestion.

L'excédent de clôture en fonctionnement s'élève fin 2012 à 284 007.48€.

Le déficit de clôture en investissement s'élève à 45 436€.

Service assainissement

➤ Exploitation : Dépenses réalisées : 38 281.41€

Recettes réalisées : 37 845.90€

Déficit d'exercice : 435.51€

➤ Investissement : Dépenses réalisées : 15 023.01€

Recettes réalisées : 16 336

Excédent d'investissement : 1 312.99€

Ces résultats ainsi que ceux du compte de gestion sont approuvés à l'unanimité.

Résultats de clôture - Exploitation = + 33 096.56€

-Investissement : 9 211.07€

Taux d'imposition 2013

Le conseil unanime décide la reconduction des taux d'imposition à l'identique de ceux pratiqués en 2012 :

- Taxe habitation : 13.20%

- Foncier bâti : 8.79%

- Foncier non bâti : 28.26%

- C.F.E. : 11.71%

Soit un produit assuré de 104 281€.

Les allocations compensatrices s'élèvent à 17 469€.

Budget primitif 2013

Budget principal : « Il réclamera vigilance et maîtrise des charges de fonctionnement et privilégiera l'autofinancement et la maîtrise de l'endettement. Il sera encore marqué par une politique volontariste en matière d'investissement reportant ainsi aux besoins de notre collectivité fournissant travail pour les entreprises locales et un cadre de vie embelli pour les habitants » dira J.M LAMAMY.

Parmi les investissements,

- Poursuivre le développement de l'urbanisme avec une empreinte développement durable et la prise en compte d'une démarche participative (lotissement St Léonard...)
- Offrir une meilleure qualité de vie (travaux de voirie, éclairage public...)
- Améliorer le cadre de vie, rendre accessible nos bâtiments communaux et espaces publics aux personnes à mobilité réduite, sécuriser : travaux place V G Tournois.
- Entretien notre patrimoine, nos bâtis communaux : boulangerie
- Répondre aux attentes du personnel administratif et technique.
- Se doter d'un outil préventif et curatif pour la santé du plus grand nombre : défibrillateur

Le budget s'équilibre à 809 369.93€.

Section de fonctionnement : 533 005,03€

Section d'investissement : 276 364.90€

Ce budget sera voté à l'unanimité des élus présents.

Service assainissement 2013

Dépenses et recettes d'exploitation : 70 535,56€

Dépenses et recettes d'investissement : 29 360.13€

Budget adopté unanimement.

Demandes de subventions

Après débat ; une suite favorable est donnée aux associations pour l'exercice 2013 :

- Initiative Brenne (150€), la cantonale (95€), le jmelage (200€), PEEP récréation (55€), société de pêche (50€), office de tourisme (80€), FF Randonnée pédestre (50€)

Questions diverses

- Les Elus rendent compte des divers réunions auxquelles ils ont participé : (syndicat de ramassage scolaire Argenton, PNR, CDC, SYMCTOM, Conseil d'école, SDEI)

Le Maire rend compte de l'étude de simulation thermique, dynamique de l'immeuble Petitjean réalisée par le cabinet Energio après accord avec la communauté de communes Brenne Val de Creuse.

- « Approche environnementale urbanisme » une première réunion publique se tiendra en Mairie le vendredi 22 mars à 20h30 sur le thème : forme urbaine et déplacements.
- Un emploi CAE-CUI « agent entretien » pourrait être créé pour une période de 6 mois.
- Avis favorable est donné au prêt de jardin à l'école pour mise en œuvre du projet pédagogique.
- Avis favorable pour la location à vocation jardin de la parcelle C n°23.
- Le logement communal sis à coté de la Mairie sera libre à compter de mai 2013.